

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4861
20 juillet 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME EN DATE DU 20 JUILLET 1961 ADRESSE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES
ETRANGERES DE LA TUNISIE

Depuis le 19 juillet après-midi, la ville et le Gouvernement de Bizerte sont l'objet d'attaques de la part de l'aviation militaire et de la marine françaises. En outre, huit cents parachutistes français ont été largués sur Bizerte, violant ainsi l'espace aérien de la Tunisie malgré l'interdiction formelle du Gouvernement tunisien. Par ailleurs, durant la nuit du 19 au 20 juillet, des éléments blindés français qui se trouvaient à l'intérieur de la base de Bizerte ont occupé des emplacements à l'extérieur de cette base. Durant la même nuit, des avions décollant à partir de bâtiments de guerre croisant au large de Bizerte n'ont cessé de pilonner la région, causant de nombreux morts et blessés ainsi que des dégâts matériels importants. Des mitraillages effectués sur les routes ont également occasionné de nombreuses victimes parmi la population civile.

Ces actes représentent une violation caractérisée de l'espace aérien et de l'intégrité territoriale de la Tunisie, Etat Membre des Nations Unies. Ils constituent, en outre, une agression caractérisée et préméditée, menaçant gravement la paix et la sécurité internationales.

J'ai l'honneur en conséquence de vous demander de bien vouloir réunir d'extrême urgence le Conseil de sécurité en vue d'examiner la plainte que la Tunisie porte contre la France pour actes d'agression portant atteinte à la souveraineté et à la sécurité de la Tunisie et menaçant la paix et la sécurité internationales. Devant la gravité de la situation, mon gouvernement estime que le Conseil de sécurité se doit de prendre telles mesures qu'il jugera nécessaires en vue de faire cesser cette agression et de faire évacuer le territoire tunisien de toutes les troupes françaises.

Veuillez agréer, etc.

DOCTEUR SADOK MAKADDEM
SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE